

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

PROCES VERBAL

Début de séance : 19H00

Etaient présents : M.Cousy Christophe, Mme Mélou Colette, M.Robert Hugues, Mme Cristol Céline, M.Gressard Frédéric, Mme Monteillet Laure, M.Rochette André, Mme Miller-Guerreiro Virginie, M.Rohi Philippe, Mme Prieto Elodie, M.Fraysse Josian.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Quorum : La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la Charte de l' élu local par le maire élu
- Désignation du délégué du SIEDA
- Questions diverses

Conformément à la loi, la présidence de la séance est assurée par le doyen d'âge du conseil municipal jusqu'à l'élection du maire. C'est Monsieur Hugues ROBERT »

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur ROCHETTE André est désigné Secrétaire.

Désignation de deux assesseurs et de deux scrutateurs

Madame PRIETO Elodie et Monsieur FRAYSSE Josian ont été nommés assesseurs

Monsieur ARLES Sébastien et Madame GAYRAUD Céline ont été désignés scrutateurs

1) Election du maire

Monsieur ROBERT a demandé : qui se porte candidat ?

Monsieur COUSY Christophe s'est porté candidat.

Chaque conseiller municipal a procédé au vote au moyen d'un bulletin et d'une enveloppe chacun qui a été déposé dans l'urne puis chacun a émargé.

Dépouillement

Les assesseurs procèdent au dépouillement. Et les scrutateurs pointent les résultats.

Nombre de votants : 11

Nombres de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur COUSY Christophe a obtenu 11 voix. Il est proclamé maire de la commune de Tournemire. »

Le maire élu **prend la présidence de la séance.**

2) Délibérations nombre d'adjoints :

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

« Le conseil municipal doit maintenant déterminer le nombre d'adjoints au maire. Je propose de fixer ce nombre à 1 adjoint. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à ...11..... voix pour, ...0..... contre, ...0..... abstention :

- décide la création de 1 poste d'adjoint.

3) Election des adjoints

Sous la présidence de M COUSY Christophe le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a demandé qui se porté candidat, et Monsieur ROHI Philippe a déclaré se porter candidat au poste de 1er adjoint.

Chaque conseiller municipal a procédé au vote au moyen d'un bulletin et d'une enveloppe chacun qui a été déposé dans l'urne puis chacun a émargé.

Dépouillement

Les assesseurs procèdent au dépouillement. Et les scrutateurs pointent les résultats.

Nombre de votants : 11

Nombres de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur ROHI Philippe a obtenu 11 voix et il est donc proclamé 1^{er} adjoint au maire.

4) Lecture de la Charte de l'élu local par le Maire élu

« Conformément aux dispositions légales, Monsieur le Maire prend lecture de la Charte de l'élu local qui rappelle les principes déontologiques et les obligations des élus. »

5) Désignation d'un délégué au SIEDA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales des 15 et 22 Mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

est élu délégué communal auprès du SIEDA: M. ROHI Philippe

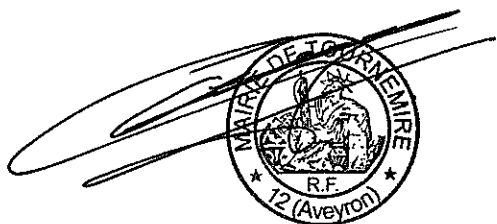
Compétences du SIEDA pour Tournemire : Eclairage public, Electricité (groupement commande d'électricité de tous les bâtiments publics de la commune).

Monsieur le Maire donne la parole aux publics présents qui n'a rien à rajouter.

Il déclare donc la séance clôturée à 19h20.

Le Maire

COUSY Christophe



Le secrétaire

ROCHETTE André